

DEPARTEMENT
DE L'AIN



ARRONDISSEMENT
DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-trois février deux mille vingt-six

*Le Conseil municipal, légalement convoqué le 11 février 2026, s'est réuni sous la Présidence de Madame
Véronique RAVET, Maire*

Date de convocation :
11-02-2026

Date du Conseil :
23 – 02 - 2026

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	19	4	23

Présents: RAVET V. - PITTION V. - PICHON H. – GUILLAUBEZ C. – VINCENT B. – BUFFAUT C. - COLOMBET M. – CERQUEIRA C. – FRATTER M. – BARBERIS P. – KILIC D - YILMAZ Y. – BOURDONNAY C. - RHODET F. - PERDRIX T. – DE MATOS C. - BARBIER M. – HASSOUN K. - LADRE R.

Objet :

Autorisation de
Programme /
Crédits de
Paiement (AP/CP)
BUDGET
PRINCIPAL 2026

Procuration est donnée par MILLET D. à CERQUEIRA C.
Procuration est donnée par NIOGRET C. à RAVET V.
Procuration est donnée par PARNALLAND E. à VINCENT B.
Procuration est donnée par MOREIRA J. à PERDRIX T.

Absents: BOURGEON A. – ARMETTA C. – PARIS-CADET J. – GROSSIORD A.
Excusé:

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Madame COLOMBET Martine est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : V. PITTION

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la Collectivité à moyen terme.

Lors du vote du budget, de nouvelles Autorisations de Programme peuvent être créées, et les opérations existantes peuvent être révisées.

Il est rappelé au conseil municipal que,

- par délibération du 26 février 2020, il a été voté une autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage communale du budget principale dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (espaces publics + Centre social)
- par délibération du 08 décembre 2022, il a été voté une révision de l'autorisation de programme, après passation des marchés publics, et la révision de l'un des lots suite à défaillance du titulaire (Lot 8 centre social)

Chaque année le Conseil Municipal se prononce sur l'ajustement des crédits de paiement et leur planification. La somme des crédits de paiements doit être égale au montant des autorisations de programme.

Les travaux restants à effectuer dans le cadre du NPNRU, sont uniquement des travaux d'aménagement d'espace publics, qui sont programmés de 2026 à 2028. (Dépendant de la programmation des travaux des bailleurs et notamment SEMCODA avec la démolition) .

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Véronique PITTION, Maire adjoint en charge des finances, propose de

- Réviser le montant initial de l'AP/CP
- Revoir la répartition des crédits de paiement de l'AP/CP

Le détail est le suivant :

N° AP/CP	Désignations	AUTORISATION PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT (TTC)								
		INITIAL	REVISE	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Prévu 2026	Prévu 2027	Prévu 2028
1	Opérations sous maîtrise d'ouvrage communale dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain	5 604 885	6 600 000*	58 228	464 305	2 282 269	1 079 375	307 920	289 986	600 000	700 000	817 917

* montant voté 2024 : 5 983 486 € + 17712 € (avenants lots 1 à 5 votés 07.07.2025) + estimation révision de prix. (arrondi)

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité

Secrétaire de séance,
Martine COLOMBET



Le Maire,
Véronique RAVET

